

Le procès (pas si) fictif de l'intelligence artificielle

Pour la première fois en France, et ça se passait à la faculté de droit de Nice, se tenait le procès fictif de l'intelligence artificielle. Finalement, pas si fictif. Alors, coupable ou pas ?

Coup de marteau. témoins interrogés par l'avocate de la défense, Djamilia Aouda (professeur adjoint à l'Université du Luxembourg) qui les a convoqués tour à tour à la barre. Tous experts dans leur domaine, ils ont expliqué, détaillé, en quoi l'IA pouvait aider la médecine et la science en général, le gain de temps apporté, etc. Pendant ce temps, le procureur général Laurent Kratz (dirigeant de société dans la vie, drôle et piquant dans son rôle du jour), démontait les théories à grands coups d'exemple. « Si je comprends bien, l'IA va tous nous sauver ? » On interdit les écrans à nos enfants mais avec l'IA omniprésente, ne crée-t-on pas une nouvelle addiction ? » L'IA est grande consommatrice d'énergie. Plus on la développe, moins ça va aller pour la planète, non ? » Si je donne tous les textes de loi à ChatGPT, il va écrire ma plai-

« L'IA va tous nous sauver, c'est ça ? »

Quelles implications sociales de l'intelligence artificielle (IA) ? Quels impacts sociaux ? Et quels enjeux juridiques et réglementaires de l'IA ? Voici les questions posées aux différents



Des juges, un avocat de la défense, un procureur à perruque, des témoins et des jurés, tous les ingrédients d'un vrai procès étaient réunis pour juger l'accusée : l'intelligence artificielle. (Photo DR)

base de mon prompt ? » À toutes ces questions, les témoins avaient la réponse. Des techniques d'IA moins énergivores seront créées ; outi des emplois seront sup-

décision qu'il prend, l'IA ou pas l'IA ; et, s'il est difficile de distribuer des droits d'auteur à la famille Picasso quand votre nouvelle œuvre « s'en inspire », vous en obtiendrez pour avoir écrit votre propre roman, aidé de l'IA.

Elle n'est que le prolongement de la main de l'Homme

Il était temps de rendre le verdict. Les jurés sont aidés du public qui a pu voter par voie digitale.

L'accusée est reconnue coupable des impacts sociaux qu'elle induit, notamment s'agissant des conséquences sur l'environnement ; coupable du casse-tête juridique qu'elle traîne avec elle et chaque État devra légiférer ; non coupable de son implication sociale car l'IA n'est que le prolongement de la main de l'Homme. La Cour s'est retirée, pour de vrai.

AGNES FARRUGIA